Commission des transports Québec

Décision : QCRA04-00038

Date : Le 8 novembre 2004

Numéro de la demande : 0-M-330436-101-SI

Numéro de référence : Q04-80305-1

Endroit : Québec

Personne visée

Demandeur : KEMAK TRANSPORT 2002 LTÉE
656, rg St-Amable
Saint-Barnabé-Sud
(Québec)
J0H 1G0

Description de la demande :

PERMISSION DE CÉDER UN VÉHICULE LOURD

CONSIDÉRANT la *Loi concernant les propriétaires et exploitants de véhicules lourds;*

VU que le demandeur a satisfait aux conditions prescrites et a produit la documentation nécessaire permettant d'identifier l'acquéreur;

VU que le demandeur a démontré que la cession du ou des véhicules lourds ne vise pas à contrer l'article 33 de la Loi;

POUR CES RAISONS, la Commission :

ACCUEILLE la demande et;

PERMET LA CESSION du ou des véhicules lourds identifiés ci-après :

Marque : DEBLO
Année : 1985
No série : 853

en faveur de : LOCATION HOLAND (1995) LTÉE

Hélène Rossignol
Personne désignée

CB1